



# Lettre du castor

N° 99

Loire & biodiversité

<http://www.loire-et-biodiversite.com/>

Septembre 2015

## LES NUISIBLES FONT LA LOI ?



## LES CASSEURS (DE SCOT) INSISTENT...

### LIGÉRIENNE ET ETAT TENTENT D'ETRE ADMIS EN CASSATION

*Pour nos adversaires ayant perdu en appel, il ne subsistait que la porte extrêmement étroite de la cassation. Que la Ligérienne ait cédé à la tentation revancharde, ce n'est en rien une surprise. Mais que les Services de l'Etat se pourvoient contre une décision qui ne fait que rappeler des dispositions législatives élémentaires en matière d'urbanisme, c'est un très mauvais signe concernant notre démocratie.*

*C'est même un mauvais coup à l'encontre de cette "Démocratie participative" que la ministre a tant vantée. Voudrait-on défendre à cette occasion un droit régalien, au bénéfice du Préfet, lui permettant d'imposer à une commune, via son PLU, des dispositions inverses à celles du SCOT - élaboré de façon participative mais non opposable - alors qu'il est censé veiller à leur inscription dans les PLU pour y être opposables et mises en application ?*

*Tandis que certains s'obstinent à s'enrichir en s'appropriant nos ressources naturelles, d'autres prennent la nature comme leur terrain de jeux. D'un côté, une économie dévoyée détruit sols et forêts et pollue sans toujours en payer le prix. De l'autre, nos milieux naturels fragiles sont le lieu de pratiques nuisibles, traditionnelles et/ou "modernes", qui mettent à mal les habitats et la biodiversité, trop insuffisamment protégés.*

*La Nature - et nous - subissons en cette période l'odieuse chasse au gibier d'eau et migrateur. Quelques mâles ayant besoin de prouver leur virilité en déchargeant (leurs fusils sur des canards et des limicoles) achètent le droit de perturber gravement le Val de Loire (sauf les bourgs mis en "réserves" !) six heures par jour, et de tuer, y compris des oiseaux rares protégés théoriquement par les directives NATURA 2000 ! Beurk !*

## LES CHASSEURS (DE CANARDS) S'OBSTINENT

### ILS VIDENT LE CIEL, PUIS ILS LE SCRUTENT DÉSESPÉRÉMENT

**LES CANARDEURS SONT DES NUISIBLES**  
POUR LES CASSEURS, LA CASSATION ?  
LA LOIRE À SEC...

- Page 2  
- Page 3  
- Page 4

# LES CANARDEURS SONT DES NUISIBLES

**Leur machiste "tradition" a contribué et contribue à l'affaiblissement de la biodiversité**

*En soi, leur jeu est stupide : pour commencer, à 6h du matin, ils tirent des coups de feu stridents qui font écho dans le Val et mettent en fuite instantanément toute l'avifaune, et en premier lieu les nuées de Canards... ceux-là même qu'ils voudraient attirer pour les zigouiller ! Une fois le vide fait, déguisés en commandos parachutistes, et généralement enfermés dans des affûts d'où ils ne voient pas grand chose, ils attendent pendant des heures, scrutant le ciel et sifflant inlassablement dans un appeau, que quelques volatiles paumés soient abusés par leurs coins-coins et la vue de congénères en plastique, "appelants" flotant à quelques mètres des fusils.*

*Pourtant, même enrobé de façon récurrente de pseudo-justifications naturalistes, ce loisir débile a d'autres conséquences négatives très sérieuses, elles. Au delà de la condamnation pure et simple du droit qu'ils s'arrogent de saigner **1 500 000 colverts** par an pour le plaisir, il serait impératif et urgent de restreindre la liste des "gibiers" en excluant notamment des espèces peu présentes, voire menacées ...*

*Il y a aussi à mettre au passif de cette chasse les perturbations récurrentes sur l'ensemble des milieux ligériens et de leur faune sauvage. Ainsi les routines des Castors devant l'île des Baffaits sont interrompues depuis l'ouverture ; et beaucoup d'espèces encore observées à la veille de cette ouverture sur la Loire ont dû se réfugier sur des étangs de la forêt domaniale d'Orléans ou dans des réserves épargnées par les fusillades, puisqu'elles ont disparu du paysage.*

*Enfin, accessoirement si l'on peut dire, les meilleures heures du Val, l'aube et le couchant, nous sont confisquées de façon insupportable par ces quelques individus... dangereux !*



**La grande faux-culterie des services de l'Etat : ils placent des pseudo "réserves" pour préserver bourgs et bourgeois des coups de feu... et bradent aux canardeurs les secteurs les plus riches en biodiversité !**

*La répartition des secteurs de chasse montre à l'évidence que leur choix n'a rien à voir avec le souci de préserver la biodiversité, mais tout simplement avec celui d'éloigner les canardeurs des bourgs et de leurs habitants. Au détriment des finances publiques, le système d'attribution par enchères est détourné par un monopole associatif abusif.*

*Quelque soit son orientation politique, le pouvoir ménage, et même flatte les corporations menaçantes à l'occasion des innombrables épisodes électoraux. Les lobbys de chasseurs sont les plus redoutés qui soit. Très minoritaires, ils réussissent à donner l'illusion qu'ils représentent des bataillons de gens plaçant leur "passion" au dessus de toutes les autres valeurs. Et ils ont leurs porte-paroles jusqu'à l'intérieur des assemblées, comme par exemple Jean-Noël Cardoux pour les canardeurs du Loiret.*

*Heureusement, le nombre des chasseurs est en constante diminution (de moitié entre 1975 et 2010). Peut-être finiront-ils par disparaître, mais que restera-t-il alors de nos espèces les plus fragiles ? Faudra-t-il les réintroduire ou les restaurer "aux frais des contribuables", comme on a dû le faire dans les dernières décennies pour de nombreuses espèces, stupidement décimées car décrétées comme "nuisibles" pour ces grandioses experts de la nature .*

*Autrefois, les agriculteurs étaient très majoritaires parmi les chasseurs "ordinaires". Proches de la nature et sensibles aux phénomènes de prédation, ils prélevaient un peu de leur nourriture avec un souci évident de préservation. Ces "bons chasseurs" sont hélas devenus extrêmement minoritaires dans un univers de "loisir-bizness" dont la logique est devenue ridicule, dont les pratiques sont souvent scandaleuses, et dont les effets sont parfaitement contradictoires avec les efforts collectifs et individuels de respect et de valorisation de l'environnement.*

<http://france-sans-chasse.org/chasse-france/les-chasseurs>



**Une alternative intelligente à la chasse : la photo naturaliste !**

*Une pratique des milieux naturels forçant à l'effacement, au non-dérangement de la faune, à la connaissance des espèces et de leur éthologie, à la patience... procurant de formidables émotions, donnant un sentiment de fusion avec la nature, produisant une oeuvre valorisant la biodiversité et les paysages.*

**Loire&biodiversité**

constitue le témoignage de la riche biodiversité que l'on peut découvrir sur le magnifique fleuve sauvage qu'est la Loire !

# POUR LES CASSEURS, LA CASSATION ?

## ATTENTION : NOTRE VICTOIRE EN COUR D'APPEL RESTE EFFECTIVE !

Dans les derniers jours du délai légal imparti, La **Ligérienne granulats** d'une part, et l'**Etat**, via la Ministre de l'Environnement, d'autre part, ont déposé chacun un **pourvoi en cassation**. Ils nous ont été notifiés le 6 août dernier. Idem pour la Mairie en ce qui concerne son jugement d'appel.

Ces pourvois n'ont **aucun effet suspensif** : la carrière est donc toujours enterrée, rien ne peut s'y faire. Et les deux perdants ont toujours l'obligation de nous verser 1000 €, ce qu'a déjà fait la Ligérienne.

Si leur pourvoi était admis et instruit, et si finalement la décision d'appel était contredite, soit l'instruction de nos recours devrait être reprise à zéro, soit le Conseil d'Etat se prononcerait lui-même sur le fond de l'affaire. Autant dire que dans ces derniers cas, on ne serait pas prêt d'aboutir !!!

**Le pourvoi en cassation**, c'est l'ultime chance pour les vaincus de remettre en cause une décision de Cour d'appel ; non pas sur le fond, mais sur les conditions du jugement, ou sur son équité. Deux particularités : pour dégonfler de trop nombreux pourvois abusifs, une procédure préalable d'admission limite drastiquement le nombre de dossiers effectivement instruits par le Conseil d'Etat. Dans cette phase non contradictoire, aucune transparence sur les motifs du pourvoi : nous ne saurons rien sur ce que nos adversaires font valoir contre la décision de Nantes !

**Seules des conjectures** peuvent donc être faites concernant les moyens invoqués et les objectifs de ces démarches. Dans le cas du carrier, on peut se douter qu'il s'agit de prendre sa revanche et de récupérer l'autorisation perdue à Nantes. Mais concernant l'Etat, c'est beaucoup plus inquiétant : la Cour Administrative d'Appel ayant opportunément rappelé l'obligation première, pour le Préfet, de faire prévaloir les directives du SCOT sur une décision d'opportunité contredisant celui-ci, on peut y voir la volonté de préserver, au bénéfice des Préfets, le pouvoir d'imposer aux communes des aménagements en violation absolue des directives du SCOT !

**Ce serait piétiner la Loi SRU**, afficher que les procédures de concertation démocratique ne sont là que pour "amuser la galerie", et dire que le Préfet est en fait le "Gouverneur" d'une démocratie purement formelle. Ce serait donc aller dans un sens radicalement opposé à l'évolution vers une "Démocratie participative" dont on a vu le besoin urgent à l'occasion des conflits ouverts à Notre-Dame-des-Landes, à Sivens, et pour d'autres GPI I soutenus inconsidérément par des élus locaux dépassés contre la mobilisation argumentée d'une forte partie de l'opinion publique.

**Si par extraordinaire** le Conseil d'Etat validait un droit à casser les SCOT pour y imposer des aménagements destructeurs, alors nous appellerions à une **forte mobilisation pour défendre ce qui subsiste comme processus démocratiques** en matière d'urbanisme et d'aménagement de l'espace.

## Pourtant, Ségolène (et François) ont pris des positions très déterminées et préparent l'évolution vers une **démocratie participative**. Alors ?



C'est à l'occasion de sa campagne présidentielle en 2007 que Ségolène Royal avait développé l'idée de la *démocratie participative*, appliquée à tous les domaines de la vie sociale. Mais c'est dans le domaine de **l'environnement** et de **l'aménagement de l'espace** que cette notion a trouvé le plus de sens, car elle répond à une nécessité face à la dégradation des pratiques de concertation que tout le monde constate et déplore. Nous vous avons rapporté plusieurs faits notables à ce sujet :

- **La prise de position du Président Hollande** à l'occasion de la Conférence environnementale de novembre 2014 (*Lettre du Castor N° 94 de décembre 2014, page 3*) qui lance le grand chantier de la D.P.

- **L'appel au public** pour qu'il formule des avis sur la question, au printemps 2015 (*Lettre du Castor N° 97 d'avril 2015, page 2*). Ces avis devaient alimenter le travail de la Commission Richard (commission spécialisée sur « la démocratisation du dialogue environnemental ») qui a rendu son travail le 3 juin à la ministre.



**Nous vous invitons à prendre connaissance de ces conclusions** rapportées dans un article du Courrier des Maires :

<http://www.courrierdesmaires.fr/50406/dialogue-environnemental-pour-une-plus-grande-participation-des-citoyens-plus-tot/>

Alors... Alors il est probable (et on le souhaite) que ce pourvoi en cassation, qui semble aller complètement à l'encontre des orientations de la Ministre, ne soit qu'une regrettable initiative du service juridique du ministère...

# LA LOIRE À SEC...

**"Je n'ai jamais vu ça !"**

C'est ce que l'on entend dans la bouche des locaux à peu près à chaque fois qu'un événement lié au climat entraîne des conséquences catastrophiques. La mémoire est courte, et la récurrence des événements météo exceptionnels, elle, est assez longue !

Néanmoins, cette fois-ci, c'est vrai : nous n'avons jamais vu cela... depuis cinquante ans que nous fréquentons la Loire à Mardié ! L'eau s'est retirée des grèves sur des dizaines de mètres ; les couloirs séparant les îlots, à sec, sont devenus des pierriers ; les bords de l'eau où le courant est faible se sont garnis d'une sorte d'algue aux odeurs parfois nauséabondes ; l'avifaune a dû changer ses habitudes, certaines espèces y trouvant visiblement leur compte en ayant accès à des nourritures inespérées, d'autres perdant leurs lieux de pêche habituels ; des végétaux de rivage apparaissent à des endroits improbables ; etc.

S'il ne s'agit que de l'extrême d'une variation périodique du phénomène, pas de souci. Et n'oublions pas que l'on se préoccupait principalement, dans les derniers temps, de la "Grande crue exceptionnelle" ravageuse. Alors que les canicules se répètent, et que le réchauffement de la planète est sur le devant de la scène publique avec la proche conférence internationale COP 2015 à Paris, il serait irresponsable que les autorités institutionnelles locales ne lancent pas études, réflexions et débats sur les impacts d'un probable réchauffement. Ne serait-ce que pour poser la question du refroidissement des centrales nucléaires ligériennes...



## 6 SEPTEMBRE : FORUM DES ASSOCIATIONS de Mardié

Le Forum des Associations 2015 aura lieu le **dimanche 6 septembre de 10h à 18h** à la **Base de loisirs de Pont-aux-Moines**. Le Stand de MARDIEVAL sera à l'intérieur de la salle et non sous barnum comme la plupart des autres associations.

Venez nombreux, débattre avec les membres du bureau, admirez nos nouveaux panneaux !

## 18 SEPTEMBRE : ALTERNATIBA, Le village des Alternatives à Orléans

**ALTERNATIBA**  
Loiret

ALTERNATIBA est un mouvement de proposition de solutions alternatives aux modes de pensée contemporains ayant atteint leurs limites dans tous les domaines sociétaux.

Ce projet est en liaison avec la Conférence internationale de Paris **COP 2015** sur le changement climatique.

**Vendredi 18 septembre** : Soirée et "nuit blanche" avec conférences, films, concerts...

**Samedi 19 septembre** : MARDIEVAL vous accueillera à son stand au "Village des alternatives" sur les bords de la Loire à Orléans.

<https://alternatiba.eu/>



association MARDIEVAL

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : [le-castor-enerve@orange.fr](mailto:le-castor-enerve@orange.fr)

Blog naturaliste Loire & biodiversité : <http://www.loire-et-biodiversite.com/>

Membre de la fédération



CENTRE - VAL DE LOIRE